



Syndicat mixte de gestion des nappes de la Crau

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

N°18/25

Objet de la délibération : Programme pédagogique 2025-2026

L'an deux mille vingt-cinq
et le treize juin
le Comité Syndical du Syndicat mixte
de gestion des nappes de la Crau
régulièrement convoqué s'est réuni,
en nombre prescrit par la loi
sous la présidence de Mme Céline TRAMONTIN

Étaient présents :

➤ Membres à voix délibérative :

Mme Aline CIANFARANI, M. Jérémy CLEMENT, M. Xavier DUFOUR, M. Jean-Pierre FRICKER, M. Daniel HIGLI, M. Didier KHELFA, M. Patrick LEVEQUE, M. Michel PERONNET, M. Pierre RAVIOL, M. Noël ROUQUET, M. Frédéric SABATIER, Mme Christiane SALLE, Mme Marie-France SOURD, Mme Céline TRAMONTIN,

➤ Procurations :

de Monsieur Didier REAULT à Monsieur Didier KHELFA
de Madame Amandine LUCIANI à Monsieur Jérémy CLEMENT
de Madame Céline CHIOUSSE à Madame Christiane SALLE
de Madame Anne-Claire ORIOL à Madame Céline TRAMONTIN
de Monsieur Lionel ESCOFFIER à Monsieur Jean-Pierre FRICKER
de Monsieur Philippe TROUSSIER à Monsieur Michel PERONNET
de Madame Marylène BONFILLON à Madame Marie-France SOURD

➤ Membres à voix consultative :

M. Jean-Louis PLAZY

Membres à voix délibérative en exercice : 31

Membres à voix délibérative présents : 14

Procurations : 7

Membres à voix délibérative (présents exprimés + procurations) : 21

Secrétaire de séance : Daniel HIGLI

Rapporteur : Mme Céline TRAMONTIN

En 2020, le SYMCRAU s'est doté d'une stratégie de Communication, Information, Sensibilisation, Éducation, Formation (CISEF). Le diagnostic réalisé a révélé une mobilisation locale importante et l'existence d'un réseau d'acteurs bien ancré sur le territoire ayant des compétences fortes dans le domaine de l'éducation à l'environnement et au développement durable.

Dans cette optique, et dans le cadre du précédent contrat de nappe, le SYMCRAU a mis en place un programme pédagogique sur l'année scolaire 2023-2024, visant à informer et éduquer les jeunes générations sur les enjeux liés à la préservation de la ressource en eau en partenariat avec le CPIE d'Arles.

Le bilan de la première édition fait état de

- **88 interventions en Classe, plus de 500 élèves sensibilisés issus d'au moins 6 communes différentes.**
- Un objectif : développer une meilleure compréhension des problématiques locales liées à la nappe de la Crau, tout en **encourageant des comportements responsables et respectueux** de l'environnement.
- **Une méthode : la mise en œuvre d'une démarche scientifique** est un élément central du programme. Les élèves seront amenés à observer, expérimenter, formuler des hypothèses et analyser des résultats, les plaçant au cœur d'une approche active et concrète de l'apprentissage.

CONSIDERANT la réussite du précédent programme pédagogique sur la période 2023-2024 ;

Madame la Présidente propose de reconduire pour une seconde édition au cours de l'année scolaire 2025-2026 (14 projets classe) et sur la période automne 2026 (8 projets classe), le prochain programme pédagogique se basera sur les premières expériences concluantes, à savoir :

Un déroulement structuré autour de quatre séances clés :

- **Séance 1 : Le cycle de l'eau en Crau**
Introduction au fonctionnement du cycle de l'eau local, suivie d'une dégustation comparative d'eaux et d'expériences scientifiques simples autour de l'eau.
- **Séance 2 : Sortie terrain à l'Écomusée**
Découverte du système d'irrigation gravitaire traditionnel, permettant de relier histoire, agriculture et gestion de l'eau.
- **Séance 3 : Sortie terrain – Domaine du Merle**
Observation et expérimentation autour d'un piézomètre, pour comprendre le suivi et la gestion de la nappe phréatique.
- **Séance 4 : Synthèse en classe**
Travail de réflexion et de mise en perspective sur la ressource en eau de la nappe phréatique : hier, aujourd'hui et demain.

Parallèlement, **des ressources seront mises à disposition des enseignants** afin de leur permettre d'approfondir les thématiques abordées en classe et de prolonger le travail pédagogique au-delà des séances animées. Ces outils visent à accompagner les enseignants dans l'intégration des enjeux environnementaux dans leur pratique quotidienne.

Ce programme s'inscrit dans une démarche à la fois éducative et territoriale, favorisant l'implication des établissements scolaires, des collectivités et des acteurs locaux pour une gestion durable de la ressource en eau.

Enfin, pour réaliser ce programme, le SYMCRAU fera appel à un prestataire, qui aura la charge d'animer les séances dans les écoles et accompagner les enseignants dans ce programme. Le SYMCRAU restera pilote de l'opération et l'interface administrative, notamment en vue des demandes de financements auprès de l'agence de l'eau.

Le Comité :

OUI l'exposé de Mme la Présidente,

APRES en avoir délibéré,

A L'UNANIMITE des membres présents,

APPROUVE le principe de reconduite le programme pédagogique pour les périodes scolaires 2025-2026 (14 projets classes) et pour l'automne 2026 (8 projets classes),

DEMANDE pour cette opération une subvention auprès de l'agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse pour les périodes 2025 et 2026 dans le cadre de ce programme pédagogique selon la répartition budgétaire suivante (montant TTC) :

	Agence de l'eau		SYMCRAU		Total
Programme pédagogique en 2025 et 2026	70%	32 578€	30%	13 962€	46 540€

DIT que les crédits correspondants sont inscrits aux budgets 2025 à 2026,

AUTORISE Madame la Présidente à signer les pièces à intervenir,

AINSI fait et délibéré à Entressen, les an, mois et jour susdits.

La Présidente du SYMCRAU,
Céline TRAMONTIN



Conformément à l'article R421-5 du Code de Justice Administrative, le présent acte pourra faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Marseille dans un délai de deux mois à compter de sa publication.